



Association de  
Développement de  
l'Apiculture en Auvergne



## Sommaire

- Les prochains rdv de l'ADAA
- Site internet de l'ADAA
- Création du réseau de surveillance des troubles et mortalités
- Rhône-Alpes : journée d'échange entre apiculteurs
- Pas de déclaration cet hiver
- Le coin des petites annonces
- Informations nationales en bref

### Dates à noter

- Avant le 30 octobre : **retourner l'enquête récolte et marchés si concerné (> 50 ruches)** - [formulaire à télécharger ici](#)
- Avant le 15 novembre : [vous inscrire aux prochains rdv de l'ADAA](#)
- Avant le 20 novembre : [vous inscrire à la rencontre à l'ADARA](#)



## Les prochains rdv de l'ADAA

### DEFINIR ET PERFECTIONNER SA STRATEGIE DE RENOUVELLEMENT DE CHEPTEL

Formation pour les jeunes apiculteurs, qui développent l'activité d'élevage sur leur exploitation (notamment ceux ayant participé à la première session en avril)

- Le 23 novembre vers le Puy-en-Velay ; coût (si non inscrit en mars) : 25 €

### ALLIER SELECTION, ELEVAGE ET PRODUCTION EN APICULTURE

Intervention de Thomas Boulanger, apiculteur dans le Cher

- Le 3 décembre, à Marmilhat (Lempdes) ; coût : 25 € pour les contributeurs Vivea adhérents, repas inclus

### STRATEGIES DE LUTTE ALTERNATIVE CONTRE VARROA

Journée technique lors de laquelle plusieurs intervenants vous présenteront leurs méthodes

- Le 11 décembre vers Brioude ; coût : 20 € pour les adhérents, 50 € autre public, repas inclus.

[Inscriptions avant le 15 novembre](#)



## Site internet de l'ADAA

Depuis le début du mois, nous développons activement notre site internet. Nous avons encore de nombreuses rubriques à créer et à alimenter, mais vous invitons d'ores et déjà à le consulter, et à exprimer vos attentes sur ce que vous souhaitez y trouver ! <http://ada-auvergne.adafrance.org/>



## Création du réseau de surveillance des troubles et mortalités

Suite à l'intervention de l'ADARA le 23 juillet dernier à Issoire, la création d'un réseau de surveillance des troubles et mortalités des colonies d'abeilles a été actée en Auvergne. Il s'appuiera sur celui existant en Rhône-Alpes, et mobilisera les compétences techniques de l'ADARA sur ce sujet.

Le dispositif permet aux apiculteurs adhérents directs de l'ADAA de nous solliciter en cas de troubles ou mortalités : un accompagnement sera alors proposé pour aider l'apiculteur dans les démarches de déclaration et la recherche d'explications. Le cadre exact d'intervention est en cours de définition, et vous sera communiqué prochainement. Vous pouvez d'ores et déjà consulter les documents de l'ADARA sur ce sujet :

[http://adara.adafrance.org/infos/gestion\\_intoxications.php](http://adara.adafrance.org/infos/gestion_intoxications.php)



## Rhône-Alpes : journée d'échange entre apiculteurs le 26 novembre

*Message de Nicolas Guintini, Michaël Sabatier, Bruno Villar, Dominique Cambie, Thibault Guirkingier, apiculteurs de la Commission Environnement de l'ADARA.*

Chers collègues,

Nous avons besoin de votre présence le 26 novembre pour faire ensemble un point d'étape sur le travail de la Commission Environnement de l'ADARA et discuter des orientations de nos prochains travaux. Nous avons un réseau « Intox » qui tient la route, des observatoires qui permettent de partager les constats autour des pratiques agricoles avec les autres filières, des expérimentations avec des partenaires variés. Nous alimentons la base de données nationale de l'ITSAP et sommes en capacité de faire remonter l'exposition des abeilles à de nombreux toxiques en région mais aussi auprès de l'EFSa et de l'ANSES. Nous nous rendons compte que ces dernières années les travaux montent en puissance et que les façons de valoriser ces compétences sont à repenser. De nombreux collègues dans d'autres régions souhaiteraient avoir un réseau « Intox » permettant de recenser les problèmes d'intoxications des abeilles et d'y faire face d'un point de vue sanitaire, économique et réglementaire.... mais aussi de rester éclairés dans la confusion entretenue sur le sujet. Si nous ne nous en occupons pas, personne d'autre ne se mobilisera ! Qu'est-ce que ça change, diront certains ? En attendant on garde les yeux ouverts sur ce qui se passe sur le terrain. Notre travail représente un apport technique et scientifique à mettre en lien avec les publications, les réglementations et le travail des quelques autres ADA en capacité de le faire. Pour répondre à des interrogations notées lors de réunions nationales, nous vous invitons à échanger sur nos projets. Nous nous rendons disponibles pour parler du fonctionnement et des financements de notre organisation. A vous de voir si vous voulez mieux comprendre ce qui est fait et partager vos attentes et besoins. On est prêt à échanger sur ce point avec vous lors de cette rencontre le 26 novembre 2015 !

En savoir plus sur [le contenu de la journée ici](#)

Inscrivez-vous en ligne avant le 20 novembre [en cliquant ici](#).



## Pas de déclaration cet hiver

*Message de la Direction Générale de l'Alimentation (Ministère de l'agriculture)*

Les déclarations d'emplacements de ruchers et du nombre de ruches sont essentielles pour la filière apicole française. Elles permettent :

- L'obtention d'aides européennes dans le cadre du plan apicole européen (PAE) ; l'enveloppe communautaire est distribuée à chacun des États membres au prorata du nombre de ruches (3,575 millions d'euros obtenus par la France en 2014/2015 pour 1 600 000 ruches déclarées à la Commission) ;
- La gestion sanitaire du cheptel apiaire français ; la connaissance de l'emplacement des ruchers est d'autant plus importante que la menace d'introduction d'*Aethina tumida* en France suite à son arrivée en Italie en septembre 2014 s'est accrue (un nouveau foyer à été découvert le 16 septembre 2015 dans ce pays).

La Commission européenne a décidé d'harmoniser les périodes de recueil des déclarations de ruches dans l'ensemble des États membres de l'Union Européenne à compter de 2016. Dans ce contexte, la DGAL a défini une nouvelle période de déclaration obligatoire : **dès 2016, les déclarations réalisées au titre de l'année n le seront entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année n. Il n'est pas prévu de déclaration (télédéclaration ou CERFA) entre le 1er novembre 2015 et le 31 août 2016.**

L'ADAA a recensé un certain nombre de cas dans lesquels la déclaration de l'année est indispensable : assurances, MAEC, aides FranceAgriMer, aides régionales, certification Agriculture biologique. Nous sommes dans l'attente de réponses sur ce qui sera proposé aux apiculteurs comme solution de remplacement. Si vous identifiez d'autres situations dans lesquelles la déclaration vous est indispensable, vous pouvez nous en faire part, et nous transmettrons cette information au service concerné.



## Le coin des petites annonces

- ❖ Jeune artiste recherche 120 kg de cire pour un concours « Art nature en Sancy »  
Cire de préférence proposée par des apiculteurs locaux, éventuellement des vieilles cires  
Prix d'achat à déterminer  
Site du concours : <http://www.horizons-sancy.com/>  
Site et coordonnées de l'artiste : [www.gwladysalonzo.com](http://www.gwladysalonzo.com)

- ❖ **Stagiaires et saisonniers recherchent apiculteurs**

Vous souhaiteriez accueillir un stagiaire pour toute ou partie de la saison apicole ?

Vous souhaitez employer un salarié pour toute ou partie de la saison apicole ?

L'ADAA est régulièrement contactée pour des demandes de stage ou d'emploi saisonnier en apiculture. Aussi, nous vous invitons à [vous inscrire sur ce formulaire](#) pour que nous puissions communiquer vos coordonnées et attentes à de potentiels candidats.

*NB. Les conditions pour devenir maître de stage agréé ont été récemment assouplies.*

De nombreux porteurs de projet en apiculture manquent d'expérience pour se lancer : il est primordial de leur offrir la possibilité de faire des stages en exploitation apicole professionnelle !

Ces porteurs de projet seront les apiculteurs de demain : la transmission de vos savoir-faire est essentielle à la réussite de leur installation.

Des dispositifs offrent des conditions avantageuses pour le maître de stage comme pour le stagiaire. Alors pourquoi ne pas accueillir un stagiaire sur votre exploitation la prochaine saison ?



## Informations nationales en bref

- ❖ Le bureau d'étude APINOV publie les résultats de deux enquêtes réalisées sur la filière apicole :
  - l'une sur la consommation du miel en France
  - l'autre sur le varroa.A retrouver sur : <http://www.apinov.com/>
- ❖ Le séminaire technique et scientifique de l'ADAPRO LR aura lieu les 30 Novembre et 1er Décembre, à Saint Martin de Londres, dans l'Hérault. Le nombre d'entrées étant limité, n'hésitez pas à retourner votre bulletin d'inscription ainsi que vos règlements dès maintenant !  
[Programme et bulletin d'inscription](#)
- ❖ Les rencontres scientifiques de l'Anses, sur le thème « Santé des abeilles : impact de la co-exposition aux facteurs de stress » auront lieu le lundi 30 Novembre 2015 à la Maison internationale à Paris.  
[Programme et bulletin d'inscription](#)

Lettre-info n°2015-10 / Directeur de publication : Alexandre Chauvet

Rédaction : Adèle Bizieux / Mise en page : Adèle Bizieux

**Association de Développement de l'Apiculture en Auvergne**

Exploitation agricole de l'EPLFPA - Allée de Marmilhat - 63370 Lempdes – 04 73 90 66 68 - [ada.auvergne@gmail.com](mailto:ada.auvergne@gmail.com)